

Procédure de sauvegarde pour Ÿnsect

Ÿnsect a annoncé avoir obtenu un placement en procédure de sauvegarde. Cette procédure permet à Ÿnsect de geler ses dettes pour une durée de 6 mois.

Temps de lecture : minute

26 septembre 2024

La start-up Ÿnsect, spécialisée dans la production de protéines et d'engrais à base d'insectes, annonce son placement sous procédure de sauvegarde, ce qui fige ses dettes pendant six mois, pour soulager "*la pression financière subie par l'entreprise*".

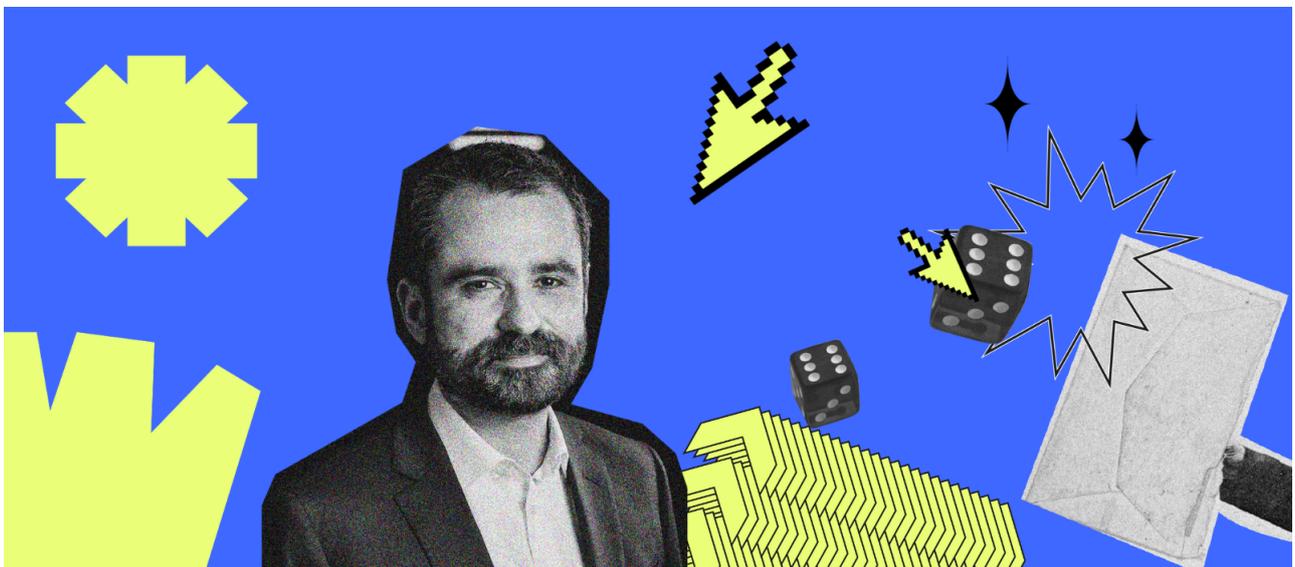
"Confrontée à une conjoncture économique et financière complexe, caractérisée par l'assèchement des financements habituellement dirigés vers les entreprises en croissance, Ÿnsect a obtenu du tribunal de commerce d'Evry le 25 septembre 2024 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde", indique la société dans un communiqué.

La foodtech a levé au total 600 millions de dollars auprès d'investisseurs depuis sa création en 2011, est confrontée à la difficile montée en puissance de ce qui devait être "*la plus grande ferme verticale au monde*", dans la Somme. Après sa dernière levée de fonds (160 millions d'euros en 2023-24), Ÿnsect explique avoir à nouveau besoin d'argent frais. Les délais de cette nouvelle levée de fonds "*se sont toutefois avérés incompatibles avec la pression financière subie par l'entreprise*".

Parmi ses investisseurs, on retrouve les américains Upfront Ventures, FootPrint Coalition, Happiness Capital basé à Hong-Kong, ou encore Astanor Ventures et Supernova Invest.

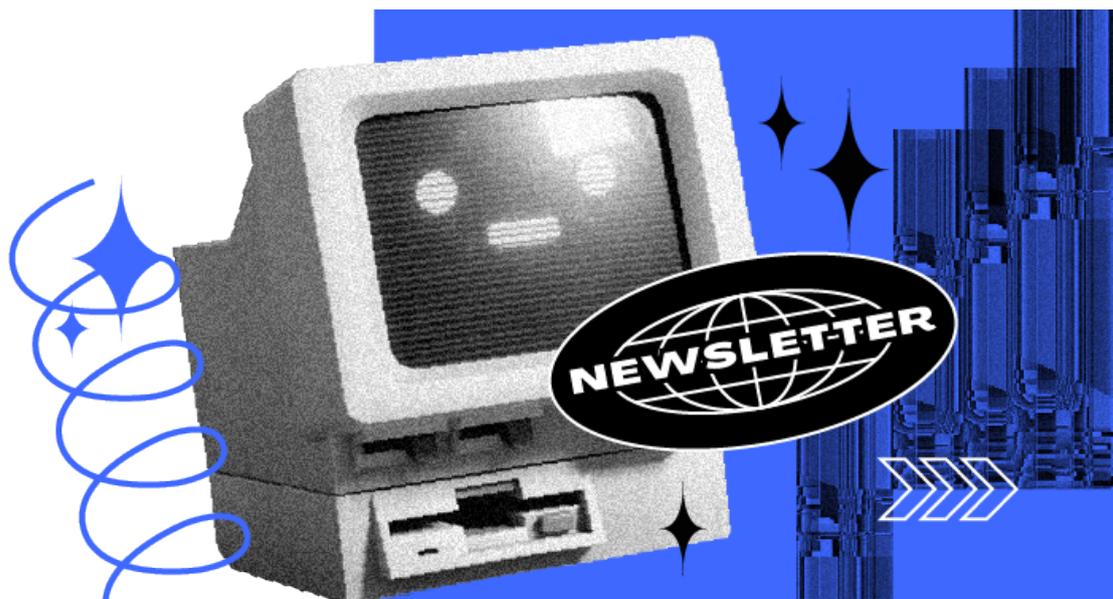
La procédure de sauvegarde place Ÿnsect sous la protection du tribunal de commerce pendant six mois durant lesquels ses créances sont gelées, ce qui est censé lui redonner de l'air. La procédure peut être étendue pour six mois supplémentaires - voire davantage sur décision judiciaire. *"L'atterrissage du projet industriel nécessite encore des capitaux additionnels dans l'attente d'un niveau de production et de ventes permettant d'assurer la rentabilité de l'entreprise"*, explique Ÿnsect, assurant être *"en discussion avancée avec un certain nombre d'investisseurs désireux d'accompagner et de financer cette phase de lancement de son processus industriel"*. Antoine Hubert, cofondateur et CEO historique de l'entreprise avait laissé sa place à Shankar Krishnamoorthy, ancien membre du comité exécutif d'Engie, en juillet 2023.

Les procédures de conciliation et de sauvegarde permettent à 60% des entreprises d'éviter la liquidation judiciaire, d'après un expert de ces procédures.



À lire aussi

Après une année 2023 contrastée, Ÿnsect veut à nouveau monter en puissance en 2024



MADDYMONEY

Recevez la newsletter mensuelle qui recense l'ensemble des levées de fonds réalisées par les startups françaises

Article écrit par Maddyness avec AFP